

Policier/gendarme à cheval

Le policier/gendarme à cheval est affecté à des missions de sécurité, de prévention et de maintien de l'ordre. Il peut être employé dans la police nationale (unité équestre) ou au sein d'une police municipale (brigade équestre).

Par IFCE - équi-ressources - | 01.03.2016 |

Niveau de technicité :   



Quel est le rôle du policier/gendarme à cheval?

Fonctions :

Effectue des patrouilles de maintien de l'ordre et de sécurité en ville, dans les parcs, aux abords de certains lieux, etc.

Le travail s'effectue en extérieur et peut être saisonnier ou temporaire. Il existe des astreintes le week-end, par roulement.

Compétences et qualités requises :

Galop 5 minimum (6 pour la brigade équestre du Château de Versailles).
Bonne condition physique.
Goût de la rigueur et de la discipline.

Evolutions possibles : Promotions internes possibles au sein de la police ou d'autres ministères (de la Défense pour la gendarmerie, par exemple).

Comment y parvenir?

Formation: Etre reçu au concours d'entrée dans la police nationale (Gardien de la Paix ou commissaire de police), répondre à des critères d'ancienneté, satisfaire à des tests de sélection

Expérience : Pas d'expérience préalable requise. Les candidats reçus au concours effectuent en général quelques années dans un service de la police avant de pouvoir intégrer une brigade équestre.



Formation : accessible à partir du Bac.

Salaire : selon grille de la fonction publique (entre 1 500 € à 2 500 € mensuel brut). Les salaires sont fixés en fonction du grade, du nombre d'année et de la situation familiale.

En savoir plus sur nos auteurs

- IFCE - équi-ressources Emplois et stages dans la filière équine

Bibliographie



équi-ressources
ifce

- Fiche métier *Policier(e) à cheval* réalisée par notre service



Pour retrouver ce document:

www.equipedia.ifce.fr

Date d'édition : 20 05 2024